

## REGLEMENT COMPLET DU JEU-CONCOURS : « Ton meilleur souvenir de vacances »

### Article 1 : Société organisatrice

SAS H.EVENTS (lesjouetsenbois.com) au capital de 8000 euros, immatriculée sous le numéro 482 829 660 au RCS Tours, dont le siège social est situé au 8 rue Maurice Raffault, 37420 SAVIGNY EN VERON, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, dans les conditions définies ci-après, du 02/09/2021 au 30/09/2021 inclus. La société H.EVENTS (lesjouetsenbois.com) est désignée ci-après par la « Société Organisatrice ».

### Article 2 : Personnes concernées

Ce jeu est gratuit et ouvert à tous les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans, sous la responsabilité et avec l'accord de leurs parents.

### Article 3 : Objectif

L'objectif est de stimuler le sens artistique des enfants en leur proposant de nous représenter leurs souvenirs de vacances, activités, moments partagés entre amis ou en familles durant la période de vacances estivales.

### Article 4 : Modalités de participation

Le dessin sera réalisé à la main et devra représenter un souvenir de vacances, une activité, un moment partagé dans le cadre des vacances estivales.

Chaque enfant souhaitant participer ne peut présenter qu'un seul dessin au format A4 ou A3. Toutes les techniques sont acceptées : crayons, peinture, collages, aquarelle, autres...

Le dessin sera adressé par voie postale à la Société Organisatrice. La Société Organisatrice procédera à un tirage au sort parmi l'ensemble des dessins reçus afin d'attribuer les lots aux gagnants. Les dessins devront être adressés, par courrier, à la Société Organisatrice, le 30 septembre 2021 au plus tard.

Indications impératives à noter au dos du dessin : le nom, le prénom et l'âge de l'enfant participant ainsi que les coordonnées des parents (nom, adresse postale, téléphone et adresse mail).

Tout dépôt de dossier ne respectant pas ces conditions ne sera pas pris en compte.

L'attribution des récompenses se fera uniquement par le biais de tirages au sort pour désigner les 10 gagnants.

Le tirage au sort aura lieu entre le 04 octobre 2021 et le 08 octobre 2021.

Les résultats seront communiqués entre le 11 octobre et le 18 octobre 2021.

Les récompenses seront remises dans les jours qui suivront l'annonce et seront adressés directement par la société organisatrice à l'adresse des gagnants. Les lots à gagner sont indiqués dans l'article 5 du présent règlement.

Les parents des gagnants seront avertis par téléphone ou par courriel par la société organisatrice grâce au numéro de téléphone et à l'adresse mail qu'ils auront renseignés au dos du dessin. Aucune information ne sera faite aux perdants.

## Article 5 : Lots à gagner

Le jeu-concours est doté de 3 lots :

- Le 1er gagnant : un bon d'achat de 100 €TTC valable sur l'ensemble du site [www.lesjouetsenbois.com](http://www.lesjouetsenbois.com) pendant 6 mois *(sans exclusion de produits et sans montant minimum d'achat. Offre à usage unique et personnelle, non cumulable avec d'autres offres en cours).*
- Le 2<sup>ème</sup> gagnant : un bon d'achat de 50 €TTC valable sur l'ensemble du site [www.lesjouetsenbois.com](http://www.lesjouetsenbois.com) pendant 6 mois *(sans exclusion de produits et sans montant minimum d'achat. Offre à usage unique et personnelle, non cumulable avec d'autres offres en cours).*
- Du 2<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> gagnant : un bon d'achat de 10 €TTC valable sur l'ensemble du site [www.lesjouetsenbois.com](http://www.lesjouetsenbois.com) pendant 6 mois *(sans exclusion de produits et sans montant minimum d'achat. Offre à usage unique et personnelle, non cumulable avec d'autres offres en cours).*

## Article 6 : Responsabilité

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards d'acheminement, avaries des courriers ou des problèmes relatifs à des connexions internet ou électroniques. Enfin, la Société Organisatrice se réserve la faculté de modifier le lot si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

## Article 7 : Droit d'accès aux informations à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies dans le bulletin de participation sont obligatoires afin de permettre la réalisation du présent jeu-concours. Elles sont destinées à la société organisatrice, en sa qualité de responsable de traitement, aux fins suivantes :

participation au présent jeu-concours, gestion des gagnants, attribution des lots. Les données à caractère personnel seront conservées uniquement pendant la durée de réalisation du jeu. Les participants disposent, s'agissant des données à caractère personnel les concernant et conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 et au Règlement européen sur la protection des données personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018, d'un droit d'accès, d'un droit de rectification dans l'hypothèse où ces informations s'avèreraient inexactes ou incomplètes, d'un droit d'opposition, d'un droit d'effacement des données à caractère personnel le concernant, d'un droit à la limitation du traitement de ses données à caractère personnel, ainsi que d'un droit à la portabilité, c'est-à-dire d'un droit de recevoir et de transmettre ses données à caractère personnel dans un format structuré couramment utilisé et lisible par machine. Les participants ont le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL s'ils estiment qu'il est porté atteinte à leurs droits sur leurs données à caractère personnel.

## **Article 8 : Dépôt et application du règlement**

Le simple fait de participer au présent jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout participant ayant enfreint une des dispositions du présent règlement sera éliminé et, le cas échéant, le lot qu'il aura gagné, annulé.

## **Article 9 : Dispositions diverses**

Chaque participant autorise la représentation gratuite de son œuvre (média, article de presse, album, web). H.EVENTS (lesjouetsenbois.com) décline toute responsabilité en cas de dommage ou de perte de dessin. Les contestations ou réclamations concernant ce jeu devront être formulées par écrit et transmises avant l'expiration d'un délai d'un (1) mois à compter de la date de clôture du jeu-concours uniquement par courrier postal à l'adresse suivante : H. EVENTS – lesjouetsenbois.com – 8 rue Maurice Raffault – 37420 Savigny En Véron. En cas de désaccord concernant le présent jeu, l'interprétation et l'application du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera tranché par les juridictions compétentes.